

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 09-364-1927 promulguant le décret du 15 février 1927 portant révision des soldes pour charges militaires du corps de l'inspection des colonies.

n° 09-364-1927

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
9 mars 1927

Numéro JO
n° 364 du 31/03/1927

Date du numéro
31 mars 1927

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1914, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 15 février 1927 portant révision des soldes et indemnités pour charges militaires du corps de l'inspection des colonies;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué dans la colonie, pour y être exécuté selon sa forme et teneur, le décret du 15 février 1927, portant révision des soldes et indemnités pour charges militaires du corps de l'inspection des colonies, Art. 2—Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera, et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.